

Chryso® Color BS

1. Code d'identification unique du produit :
EN 12878 : 2005

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

Numéro de lot : Voir emballage/étiquette

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Pigments de coloration des matériaux de construction à base de ciment et/ou chaux (cat B)

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

CHRYSO SAS 7 rue de l'Europe - 45300 SERMAISES DU LOIRET France

7. Performances déclarées :

| CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES | PERFORMANCES | SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES HARMONISÉES |
|-------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Perte par calcination | | EN 12878 : 2005 |
| Temps de prise | Réussite | EN 12878 : 2005 |
| Résistances à la compression | CE B | EN 12878 : 2005 |
| Composition des pigments | Réussite | EN 12878 : 2005 |
| Matières solubles dans l'eau | CE B | EN 12878 : 2005 |
| Chlorure soluble | CE B | EN 12878 : 2005 |
| Chlore total | CE B | EN 12878 : 2005 |
| Substances dangereuses | Voir Fiche de Données de Sécurité | EN 12878 : 2005 |

8. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 7. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Quentin BRANGER, Responsable Qualité Produits et Transfert Industriel